Perspect’IA : Un nouveau regard sur les affiches publiques générées par l’intelligence artificielle

Niveau de pouvoir :

/

Catégorie :

/

État des lieux :

- Au terme de plusieurs années de réflexion sur le développement de l’intelligence artificielle, l’Union européenne a récemment rendu obligatoire, le 2 août dernier, l’étiquetage de cette technologie lorsqu’elle est utilisée dans des contenus audiovisuels. Cette obligation s’applique aussi bien aux plateformes numériques comme YouTube qu’aux chaînes de télévision conventionnelles.
 Codifiée dans l’article 50 de l’IA Act, s’apparentant à une charte de bonne conduite pour ce type d’outils, cette mesure vise à rétablir une transparence essentielle sur ce que nous consommons quotidiennement, afin que nous puissions nous faire une idée précise de ce qui nous est présenté.
 Néanmoins, face à la progression des différents logiciels disponibles, d’autres supports, tels que les affiches utilisées à des fins amateures, professionnelles ou publiques, sont de plus en

plus sollicités pour leur gain de temps et d'argent. Pourtant, ils ne disposent encore d'aucune mention concrète. La motion Perspect'IA propose d'allier le meilleur des deux mondes : elle demande, dans un premier temps, aux administrations publiques (communes, régions, État fédéral) de mentionner l'usage de l'IA sur leurs supports physiques, sans pour autant interdire son utilisation, préservant ainsi la liberté des choix entrepris.

Motivation de la proposition :

- – Considérant qu'une interdiction stricte de l'usage de l'intelligence artificielle sur les supports physiques pénaliserait lourdement les communes aux ressources limitées, qui ne disposent pas du personnel suffisant pour assurer leur communication ;
 – Considérant que l'IA doit demeurer un simple outil destiné à sublimer la production plutôt qu'à substituer le potentiel créatif des artistes, graphistes et monteurs, et que ces professionnels doivent pouvoir rivaliser à armes égales avec ces nouvelles technologies ;
 – Considérant que l'IA tend à uniformiser les contenus plutôt qu'à les diversifier, et qu'une utilisation excessive de cette technologie dans les domaines de la culture, du folklore ou de la promotion des territoires (qu'ils soient ruraux ou métropolitains) pourrait gravement altérer la pluralité et la richesse des identités wallonnes et bruxelloises ;
 – Considérant que l'Union européenne se doit d'adopter des réglementations proactives en matière de contrôle de l'IA, afin de prévenir toute dérive éthique, sécuritaire ou citoyenne liée à ses usages ;
 La motion Perspect'IA propose de répondre de manière globale à l'ensemble de ces défis d'envergure.

Proposition concrète :

- Nous défendons l'application stricte d'une mention obligatoire sur l'usage de l'IA pour toutes les affiches, qu'elles soient retouchées ou entièrement générées par cette technologie,

lorsqu’elles émanent d’entités publiques sur le territoire national.
Sans pour autant préconiser une interdiction, nous sommes convaincus que les autorités publiques sauront faire un usage plus raisonné de ces outils, évitant ainsi la stigmatisation que pourrait induire cette mention. Si la génération visuelle de simples signalisations, telles qu’une flèche indiquant une déviation ou des travaux temporaires, est tout à fait admissible, le recours à l’IA pour valoriser le folklore ou la culture doit impérativement rester le propre de la collectivité humaine. C’est à cette seule condition que les identités et les valeurs profondes pourront continuer à s’exprimer pleinement.

Motion déposée par :

GT Digitalisation